Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D73_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 juin 2026

Le mercredi 10 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 4 juin 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Guy MONIER, Dominique GEFFRAULT, Pascal RIDARD.
Procurations : Guy MONIER à Mickaël FORTIER, Pascal RIDARD à Nelly BRIAND.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 28

****

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE POUR LA TENUE D'UNE GUINGUETTE ESTIVALE

N°73/26

Par délibération du 20 avril, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition, par voie de convention, d'un espace public au bénéfice du Casting Plaisir, SARL sise 11 rue de Rennes à Gévezé et de la Réserve, SARL sise 4 rue de Dinan à Gévezé, en vue d'y installer une guinguette estivale.

A l'occasion de la mise en place de la guinguette, les bénéficiaires ont exprimé le souhait de disposer de 20 m² supplémentaires afin de pouvoir accueillir sur le site un food truck qui soit un élément complémentaire de leur animation.

En contrepartie de cette mise à disposition et de la fourniture de l'eau et de l'électricité, le montant forfaitaire dû par les preneurs passe de 450 à 500 € par mois.

Cette modification des conditions d'occupation des lieux doit faire l'objet d'un avenant à la convention de mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D73_26-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la convention de mise à disposition d'un site pour la tenue d'une guinguette estivale signée le 23 avril 2026 ;
A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un espace public au bénéfice du Casting Plaisir, SARL sise 11 rue de Rennes à Gévezé et de la Réserve, SARL sise 4rue de Dinan à Gévezé, en vue d'y installer une guinguette du 29 mai au 29 août 2026 ;
- fixe à 500 € par mois le montant forfaitaire exigible auprès des preneurs au titre de cette mise à disposition et de la fourniture de l'eau et de l'électricité ;

autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN

MAIRIE DE GÉVEZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)